

## Séance du 12 avril 2022

### Convocation 05 avril 2022

*Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril 2022, à 20h00, suivant la convocation en date du 05 avril 2022, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.*

**Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. BODIN – MME BOUTAUD – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS**

**Représentés : M. APPIAH (par M. BIDAUD) – M. DUMONT SAINT PRIEST (par M. ANOMAN) – MME PASQUIER (par M. GAGNAIRE)**

**Secrétaire de séance : M. ANOMAN**

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travaux de sectorisation et de télégestion du réseau d'eau potable : attribution du marché ;
- Location d'un gîte municipal à une société de production dans le cadre d'un tournage : tarif à la semaine ;

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **1 - Compte-rendu de la réunion du 16 mars 2022.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Budgets primitifs 2022.**

##### **A- BUDGET COMMUNAL**

Le Maire présente les budgets 2022.

#### **① Section de fonctionnement :**

**Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 157 875.85 €**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Charges à caractère général</u></b> : (énergie, entretien bâtiments-voirie-terrains, maintenance, assurance, fournitures, affranchissement, communication, taxes foncières...)	515 977,25	<b><u>Produits services domaines</u></b> : (cantine, frais perso budgets annexes, redevance occupation domaine public, participation charges, allocation Poste...)	72 100,00
<b><u>Charges de personnel</u></b> : (salaires, charges, assurances)	450 250,00	<b><u>Impôts et taxes</u></b> : (impôts locaux, taxes pylônes, fonds de péréquation, allocation compensatrice TP...)	533 145,00
<b><u>Autres charges de gestion courante</u></b> : (indemnités élus, service incendie, contributions, cotisations, subventions budgets annexes, subventions aux associations)	105 672,00	<b><u>Dotations et participations</u></b> : (DGF, DSR, DPEL, compensations état, participation communes RPI, FCTVA...)	262 007,00
<b><u>Atténuations de produits</u></b> : (restitution impôts taxes...)	21 200,00	<b><u>Autres produits de gestion courante</u></b> : (revenu des immeubles, transports scolaires...)	80 700,00
<b><u>Charges financières</u></b> : (intérêts emprunts, frais financiers, chèques vacances, TIPI)	6 300,00	<b><u>Produits financiers</u></b> :	100,00
		<b><u>Atténuation de charges</u></b> : (remboursement charges/salaires)	5 000,00
<b><u>Charges exceptionnelles</u></b> : (intérêts moratoires, titres annulés, autres)	2 500,00	<b><u>Produits exceptionnels</u></b> : (remboursement assurance, dons, mandats annulés...)	0,00
<b><u>Dotations provisions semi-budgétaires</u></b> : dépréciations des actifs circulants	510,00	<b><u>Reprises provisions semi-budgétaires</u></b> : dépréciations des actifs circulants	510,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 102 409,25</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>953 562,00</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>55 466,60</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b> :	<b>204 313,85</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 157 875,85</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 157 875,85</b>

## ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 343 469,71 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations incorporelles</b> : Logiciel	300,00	<b>Autres emprunts/dettes assimilés</b> :Logiciel	300,00
<b>Immobilisations corporelles</b> : Terrains nus, Numérisation cimetiére, Extension Columbarium, Matériel informatique mairie/ salle Jean Biron, Sanitaires Plage, Voirie, Aménagement APC	116 529,41	<b>Subventions investissement</b> : Etat – Département – Région	58 590,00
<b>Immobilisations en cours</b> : Travaux rénovation intérieure Eglise, Aménagement îlot centre bourg	70 334,34	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> : FCTVA et réserves 1068	154 000,00
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts et cautionnements reçus)	56 150,00	<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnements reçus)	4 850,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>243 313,75</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>217 740,00</b>
<b>Reprise des restes à réaliser 2021 (Subventions d'équipement logements adaptés, Rénovation sanitaires Plage, Amgt plein air site Lac Ste Hélène, Salle Jean Biron, Voirie 2021, Enfouissement réseau Breix, Extension réseau électrique chemin du Rocher, honoraires Maîtrise d'œuvre Eglise, Salle Jean Biron)</b>	<b>100 155,96</b>	<b>Reprise des restes à réaliser 2021 (Subventions DETR/DSIL – SEHV – Département)</b>	<b>43 787,84</b>
	-	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>55 466,60</b>
<b>Déficit reporté</b>	-	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>26 475,27</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>343 469,71</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>343 469,71</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif principal 2022 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 157 875,85	1 157 875,85
<b>Section d'investissement</b>	343 469,71	343 469,71
<b>TOTAL</b>	<b>1 501 345,56</b>	<b>1 501 345,56</b>

## B- BUDGET EAU

### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 112 082,33 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (achats d'eau, électricité, analyses, télécommunication, assurance, fournitures, entretien et réparations, redevance prélèvement ressource en eau...)	47 890,00	<b>Produits services domaines</b> : (vente eau, redevance pollution domestique, raccordements...)	85 000,00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges sur 1 poste d'agent technique : 50%)	21 200,00	<b>Subventions d'exploitation</b>	8 842,99
<b>Autres charges de gestion courante</b> : (créances non-valeur)	0,00		
<b>Atténuations de produits</b> : (reversement agence de l'eau)	10 320,00	<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	920,00
<b>Charges financières</b> : (intérêts emprunts, frais financiers)	2 213,33		
<b>Charges exceptionnelles</b> : (titres annulés)	500,00		
<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	500,00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	500,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation :</b>	<b>82 623,33</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation :</b>	<b>95 262,99</b>
		<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>10 540,58</b>
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>29 459,00</b>	<b>Amortissements des subventions :</b>	<b>6 278,76</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>112 082,33</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>112 082,33</b>

### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 504 090,24 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> : matériel spécifique d'exploitation - matériel spécifique autres	34 361,48	<b>Subventions investissement</b> : Agence de l'eau Loire-Bretagne – Etat - Département	179 492,00
<b>Immobilisations en cours</b> : remplacement des conduites relarguant CVM – remplacement des conduites distribution fuyardes – sectorisation/télégestion réseau AEP	458 000,00	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	900,00
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts)	5 450,00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>497 811,48</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>180 392,00</b>
<b>Amortissement des subventions :</b>	<b>6 278,76</b>	<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>29 459,00</b>
		<b>Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>294 239,24</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>504 090,24</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>504 090,24</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 du service communal des eaux arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	112 082,33	112 082,33
Section d'investissement	504 090,24	504 090,24
TOTAL	616 172,57	616 172,57

### C- BUDGET ASSAINISSEMENT

#### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 72 714,42 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (électricité, analyses, fournitures, entretien et réparations, télécommunication...)	35 060,00	<b>Produits services domaines</b> : (redevance assainissement et modernisation réseaux,	30 400,00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges sur 25 % poste agent technique)	10 600,00		
<b>Autres charges de gestion courante</b> : (créances non-valeur)	0,00	<b>Subventions d'exploitation</b>	13 879,36
<b>Atténuations de produits</b> : (versement agence de l'eau)	3 600,00		
<b>Charges financières</b> : (intérêts emprunts, frais financiers)	940,42	<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	600,00
<b>Charges exceptionnelles</b> : (titres annulés)	515,00		
<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	500,00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	500,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation :</b>	<b>51 215,42</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation :</b>	<b>45 379,36</b>
<b>Virement à la section d'investissement :</b>	<b>0,00</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>18 496,24</b>
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>21 499,00</b>	<b>Amortissements des subventions :</b>	<b>8 838,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 714,42</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 714,42</b>

#### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 117 433,61 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> : matériel spécifique d'exploitation - matériel spécifique autres	52 894,79	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	0,00
<b>Immobilisations en cours</b> : Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement	50 000,00		
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts)	3 200,00		
<b>Dépôts et cautionnements versés</b>	2 500,00	<b>Dépôts et cautionnements versés</b>	2 500,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>108 594,79</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>2 500,00</b>
<b>Amortissement des subventions :</b>	<b>8 838,82</b>	<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>21 499,00</b>
		<b>Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>93 434,61</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>117 433,61</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>117 433,61</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 du service communal d'assainissement arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	72 714,42	72 714,42
Section d'investissement	117 433,61	117 433,61
<b>TOTAL</b>	<b>190 148,03</b>	<b>190 148,03</b>

#### D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

##### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 082,19 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général :</b> (combustibles, fournitures, entretien et réparations...)	26 795,19	<b>Remboursement Frais :</b> taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), combustibles	1 000,00
<b>Autres charges de gestion courante :</b> (créances non-valeur)	0,00	<b>Revenus des immeubles :</b> loyers	5 040,00
<b>Dotations provisions semi-budgétaires :</b> dépréciations des actifs circulants	500,00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> dépréciations des actifs circulants	500,00
<b>Total des dépenses réelles :</b>	<b>27 295,19</b>	<b>Total des recettes réelles :</b>	<b>6 540,00</b>
		<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>21 460,34</b>
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>1 787,00</b>	<b>Amortissements des subventions :</b>	<b>1 081,85</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 082,19</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 082,19</b>

##### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 913,05 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles :</b>	1 411,20	<b>Dotations fonds divers et réserves :</b>	0,00
<b>Dépôts et cautionnements reçus :</b>	420,00	<b>Dépôts et cautionnements reçus :</b>	420,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>1 831,20</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>420,00</b>
<b>Amortissement des subventions :</b>	<b>1 081,85</b>	<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>1 787,00</b>
		<b>Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>706,05</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 913,05</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 913,05</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 du service communal logement social arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 082,19	29 082,19
Section d'investissement	2 913,05	2 913,05
<b>TOTAL</b>	<b>31 995,24</b>	<b>31 995,24</b>

## E- BUDGET CAMPING

### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 955,00 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (électricité, fioul, entretien et réparations bâtiments, réseaux et matériel, analyses, frais communication...)	13 850,00	<b>Produits services domaines</b> : redevances versées (loyers bail saisonnier)	9 000,00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges emplois saisonniers)	0,00	<b>Subventions d'exploitation</b> :	1 205,04
<b>Autres charges de gestion courante</b> :	0,00		
<b>Charges financières</b> :	0,00	<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	120,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b> :	<b>13 850,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b> :	<b>10 325,04</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b> :	-	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b> :	<b>5 629,96</b>
<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>2 105,00</b>	<b>Amortissements des subventions</b> :	-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 955,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 955,00</b>

### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 713,36 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> :	23 716,36	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	0,00
<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnement reçu)	3 000,00	<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnement reçu)	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> :	<b>26 713,36</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b> :	<b>3 000,00</b>
<b>Amortissement des subventions</b> :	-	<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>2 105,00</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b> :	-	<b>Excédent d'investissement reporté</b> :	<b>21 608,36</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 713,36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 713,36</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 du service communal camping arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	15 955,00	15 955,00
<b>Section d'investissement</b>	26 713,36	26 713,36
<b>TOTAL</b>	42 668,36	42 668,36

### **3 - Taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la réforme de la fiscalité locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les nouvelles dispositions relative à la fiscalité locale prévues par la loi de finances pour 2021 (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020). La perte du produit fiscal est compensée à l'euro prêt par divers mécanismes dont le transfert de la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties (TFB) qui était de 18,96%.

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 389 359 €,  
Considérant que la commune de Bujaleuf souhaite poursuivre son programme d'équipements sans augmenter la pression fiscale,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire pour l'année 2022 comme suit :**

- **Taxe Foncière bâti = 35,53 %**
- **Taxe Foncière non bâti = 64,08 %**

#### **4 - Travaux de restauration intérieure de l'Eglise de l'Ordination de Saint Martin : avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'afin d'assurer une meilleure accessibilité à l'édifice, des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les emmarchements de l'Eglise et de leur éclairage. Ces travaux, faisant l'objet d'un dépôt de permis de construire modificatif, doivent être intégrés au marché par avenant sous la forme d'une plus-value.

Le prix des prestations et des missions de la maîtrise d'œuvre étant indexé au montant des travaux initialement envisagés, il est modifié comme suit :

Montant HT travaux du marché initial :	673 800,00 €
Montant HT des travaux phase APD :	781 270,00 €
Montant HT des travaux phase PC modificatif :	81 400,00 €
Montant des travaux avenant n°4 :	862 670,00 €
Forfait MOE contractuel :	8,531 % ( <i>mission base</i> ) et 1,2 % ( <i>mission OPC</i> )
Montant MOE de l'avenant n°3 :	73 594,38 € HT ( <i>mission base</i> ) dont 6 944,24 € HT d'augmentation (hors actualisations) 10 352,04 € HT ( <i>mission OPC</i> ) dont 976,80 € HT d'augmentation (hors actualisations)
<b>Nouveau montant prestations HT :</b>	<b>83 946,42 €</b>
TVA 20 %	16 789,28 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>100 735,70 €</b>

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019.62 en date du 13 décembre 2019 désignant le maître d'œuvre pour les travaux de restauration intérieure de l'Eglise,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021.61 en date du 30 novembre 2021 portant sur un avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avenant présenté,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et une abstention :**

- **de conclure l'avenant tel qu'énoncé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.**
- **de réitérer son autorisation au Maire à signer tout document afférent à ce projet et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

#### **5 - Prolongation d'une location de gîte municipal en tant qu'hébergement temporaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prolonger d'un mois la location du gîte au jeune homme travaillant au RIS (Relais Infos Services) à Bujaleuf. En effet, ce dernier devrait pouvoir bénéficier d'un logement pérenne auprès de l'ODHAC - Office Public de l'Habitat 87 début mai.



Vu la délibération n°2022.08 en date du 03 février 2022,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de prolonger la location temporaire de ce gîte du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2022,
- de maintenir le tarif mensuel de location à 200 euros.

**6 - Travaux de sectorisation et de télégestion du réseau d'eau potable : attribution du marché.**

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la consultation a été lancée en procédure adaptée du 13 janvier au 04 février 2022. Les variantes à l'initiative des candidats sont admises.

1 entreprise a répondu à cette dernière. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis le 16 février à 16h00.

Après l'analyse de l'offre reçue par le Maître d'œuvre, ce dernier a établi, selon les critères définis dans le règlement de consultation, le tableau de classement suivant :

N° d'ordre de dépôt	Nom du candidat	Montant H.T.	Note prix sur 60	Note valeur technique sur 40	Note totale sur 100	Classement
1	SAUR	107 477,32 €	30,00	34,50	64,50	1

Conformément à l'article 7 du règlement de la consultation, une négociation a été lancée auprès de la SAUR.

L'entreprise a consenti à une remise commerciale de 4,78% ce qui porte son offre à un montant total de 103 000,00 € HT.

A l'issue de cette négociation, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre présentée par la SAUR pour un montant de 103 000,00 € HT soit 123 600,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :**

- valide la proposition faite et retient l'entreprise SAUR pour un montant de 103 000,00 € HT soit 123 600,00 € TTC,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché ainsi que toutes les formalités nécessaires à son accomplissement.

**7 - Location d'un gîte municipal à une société de production dans le cadre d'un tournage : tarif à la semaine.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu fin mars une demande de la société EXNIHILO pour la location de deux gîtes de type F3. Le premier du 19/04 au 04/06/2022 et le second du 20/04 au 25/04/2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instituer un forfait de location de 1 050 euros pour le 1<sup>er</sup> gîte et de 150 euros pour le second,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- de valider la proposition du Maire,
- de fixer les tarifs de location des deux gîtes comme suit :
  - ✓ du 19/04 au 04/06/2022 : 1 050 euros
  - ✓ du 20/04 au 25/04/2022 : 150 euros



## **8 - Boucles de la Haute-Vienne : octroi d'une subvention.**

Suite à la demande faite par l'Union Vélocipédique de Limoges – Team U 87 (U.V.L. – TU87), relative à l'organisation des boucles de la Haute-Vienne dont la première étape se déroulera le dimanche 17 avril 2022 à Bujaleuf,

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,**

- **d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'U.V.L. – TU87,**
- **de prêter gracieusement une salle polyvalente,**
- **d'organiser un vin d'honneur à cette occasion.**

## **9 - Informations.**

### *a) Containers chasse*

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée délibérante le choix fait par la Communauté de communes des Portes de Vassivière (CCPV) de mettre à disposition des chasseurs des containers destinés à la collecte des abats pour éviter que ces derniers ne soient déterrés par les animaux sauvages et ne soient à l'origine de diverses épidémies. Une dizaine de containers vont être répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

## **10 - Questions diverses**

### *a) Logements seniors ODHAC*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire déposé par l'ODHAC pour la construire des 4 pavillons PMR à l'arrière de l'ancienne mairie a été refusé car il n'a pas reçu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

« Considérant que le projet est implanté à l'intérieur de la servitude de la protection de l'église, il est visible en même temps que le monument dont les abords se caractérisent par un bâti organisé en ordre continu implanté dans l'alignement de l'espace public, une typologie identifiée de volumes simples associée à des proportions de hauteurs, une composition de façades précise, une proportion des ouvertures et l'utilisation de matériaux traditionnels.

Vu les dispositions architecturales et paysagères du projet, en contradiction avec le maintien de la qualité des abords, le projet serait de nature à porter atteinte au monument historique protégé (l'Eglise de l'ordination de Saint Martin) et à la qualité de ses abords qui en constituent l'écrin »

Suite à la lecture du contenu du refus, Monsieur le Maire précise que l'Architecte des Bâtiments de France ne donnera pas son accord pour toute nouvelle construction à l'arrière l'ancienne mairie en raison des explications ci-dessus. Néanmoins, le projet pourrait peut-être aboutir sur un autre terrain constructible au centre bourg, celui qui est nommé le jardin perché en face du monument aux morts.

Or, l'agrément dont dispose l'ODHAC pour la construction de ces pavillons est référencé place de l'Eglise et non rue des Varaches, ce qui pourrait le rendre caduque.

Monsieur le Maire précise que l'ODHAC reprendra contact avec la mairie dès que possible pour échanger sur la nouvelle implantation des pavillons.

### *b) Tournées des ordures ménagères*

Plusieurs élus se demandent si l'enlèvement des ordures ménagères dans les hameaux sera plus fréquent en période estivale en raison du nombre de résidents secondaires qui augmentent.

Monsieur le Maire indique que la fréquence du ramassage restera inchangée, soit tous les 15 jours, mais des containers supplémentaires pourront être rajoutés dans les hameaux selon les besoins. Monsieur le Maire invite les référents village à informer la CCPV du nombre de containers à rajouter.

Néanmoins, il précise qu'une tournée supplémentaire pourra être organisée durant cette période sur les sites touristiques de la CCPV et donc au lac de Sainte Hélène à Bujaleuf.

MME REDON signale l'absence de containers à l'embranchement de Malaval. Il serait opportun d'en installer à partir de juin pour les pêcheurs qui occupent cet espace de manière régulière et soutenue.

*c) Création de centres aquatiques naturels*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que comme évoqué lors du conseil municipal du 09/11/2021, des photos du lac Sainte Hélène prises par drone ont été transmises à la société O'SWIM afin que cette dernière puisse mieux appréhender le site de la plage et faciliter la délimitation des zones de baignade à retenir.

*Pour rappel, la société O'SWIM, accompagne les collectivités dans la création de bassin aquatique naturel pour la pratique sportive en eau libre.*

Suite à cet envoi, M. Stéphane LECAT (responsable de cette société et champion d'Europe de natation) est venu ce jour, le 12 avril, pour se rendre compte en personne du potentiel du site. Monsieur le Maire et M.ANOMAN étaient présents lors de cette visite.

Le site serait tout à fait adapté à ce type de structure. Ces bassins en eau libre promouvant le développement de l'apprentissage de la natation et plus particulièrement celle des enfants, pourraient être éligibles au programme « 5000 terrains de sport d'ici 2024 ».

M. LECAT reprendra contact avec la mairie au sujet de ce programme à compter de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire précise que pour l'apprentissage de la natation, un maître-nageur sera nécessaire. Les titulaires d'un BNSSA ne sont pas habilités à dispenser des cours de natation.

Monsieur le Maire fait passer une photo montrant un exemple de bassin pouvant être implanté sur le site de Bujaleuf.

M. KONINGS trouve que cela s'intègre bien dans l'environnement.

M. BODIN s'interroge sur la position d'EDF quant à l'installation de ce type d'aménagement sur le lac de Sainte Hélène. Il rappelle que la commune ne dispose que d'une convention d'occupation puisque EDF est propriétaire du lac.

Monsieur le Maire dit qu'il prendra contact avec EDF dès que le prix de cet équipement sera connu.

*d) Exploitation estivale du Foyer du Lac et du cabanon.*

M.THEYS dit que les candidats retenus pour l'exploitation estivale du site de la plage ont besoin d'un certificat administratif mentionnant les modalités, notamment financières, de la mise à disposition des infrastructures.

Le secrétariat de mairie se chargera de la rédaction de ce certificat dès demain, le 13 avril.

*e) Bulletin municipal.*

M.THEYS remercie les conseillers municipaux qui lui ont envoyé leur article. Le bouclage est prévu semaine prochaine.

*f) Les Boucles de la Haute-Vienne*

La circulation des voitures est autorisée et se fera dans le sens de la course. Le départ aura lieu à la plage à 13h30. L'arrivée est à l'école. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la course sous le préau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h35